

Prenez les pommes, par exemple. On me dit que la Grande-Bretagne produit toutes les pommes qu'il lui faut et que conséquemment elle n'en achètera pas du Canada ou d'un autre pays.

M. DEUTSCH: Oui, naturellement.

Le PRÉSIDENT: Elle peut faire cela ?

M. DEUTSCH: Il nous faut prendre en considération que le Royaume-Uni impose maintenant des restrictions sur les importations à cause de sa balance des paiements.

Le PRÉSIDENT: C'est une porte de sortie ?

M. DEUTSCH: C'est une porte de sortie dans ce cas. A cause des embarras qu'elle éprouve au sujet de sa balance des paiements, elle peut décider de ne pas acheter de pommes.

L'hon. M. HAIG: Elle a agi ainsi.

M. DEUTSCH: C'est vrai, mais cela n'a rien à voir au commerce d'État.

L'hon. M. KINLEY: Voulez-vous dire qu'en vertu de cet accord, il faut acheter au marché le plus avantageux ?

M. DEUTSCH: Oui.

L'hon. M. KINLEY: Ainsi, si un pays offre un produit à un prix moins élevé qu'un autre, il faut acheter du pays qui vend moins cher ?

M. DEUTSCH: Oui, si vous vous servez du commerce d'État pour le faire.

L'hon. M. KINLEY: Mais le Canada n'emploie pas le commerce d'État.

M. DEUTSCH: En prenant en considération les tarifs et tout, cela est vrai.

L'hon. M. MCLEAN: Cela ne s'applique pas aux commerçants privés ?

M. DEUTSCH: Non, cela suppose que les commerçants privés, qui se basent ordinairement sur des considérations commerciales, achètent au marché le plus bas. La charte ajoute que si nous remplaçons l'achat privé par le commerce d'État, l'entreprise d'État doit agir de la même façon: elle doit acheter au marché le plus bas, tenant compte de l'élévation des tarifs, etc.

L'hon. M. HAIG: Prenez cette hypothèse: le Canada vend actuellement du blé à la Grande-Bretagne; la Grande-Bretagne négocie présentement certains accords avec la Russie, dont l'un concerne le blé. Si la Russie demande \$2.00 le boisseau pour le blé, alors que le Canada le vend à \$1.55, mais consent à acheter une certaine quantité de machines britanniques à condition que la Grande-Bretagne achète son blé, tandis que le Canada refuse d'acheter des machines anglaises, la charte vise-t-elle cette situation ?

M. DEUTSCH: Oui, cela dépend des dispositions des accords.

L'hon. M. HAIG: Il est entendu que la Russie demande \$2.00 le boisseau pour le blé alors que le Canada le vend à \$1.55. Allons-nous demander à la Russie de réduire son prix à \$1.55 ou inviter la Grande-Bretagne à cesser de faire des affaires avec la Russie ?

M. DEUTSCH: Je ne sache pas que quelqu'un puisse répondre exactement à cette question, parce qu'en premier lieu la Russie n'est pas partie à l'accord.

L'hon. M. HAIG: Qu'arriverait-il si elle y était partie ?

M. MCKINNON: L'hon. sénateur doit également vouloir dire si la Grande-Bretagne ne connaissait pas les embarras de la balance des paiements.